

Séance extraordinaire
Du 16 décembre 2024

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 16 décembre 2024, à compter de 19h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et Madame la conseillère Karine Descheneaux.

Absence motivées : la conseillère Madame Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-12-153

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Georges Forcier,
Et appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025**
- 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025

Résolution 2024-12-154

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget ; Madame la mairesse, Marie Léveillée, procède à la présentation des prévisions budgétaires 2025 :

REVENUS	
Taxes générales	553 883.00 \$
Services municipaux	120 629.00 \$
Autres revenus	15 588.00 \$
Hygiène du milieu	640.00 \$
Loisirs et culture	2 250.00 \$
Services rendus	6 750.00 \$
Imposition des droits	5 500.00 \$
Intérêts et autres	2 200.00 \$
Revenus de transferts	148 064.00 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	855 504.00 \$

DÉPENSES	
Conseil	40 744.00 \$
Administration	221 449.00 \$
Élections	7 000.00 \$
Évaluations	100.00 \$
Autres	26 500.00 \$
Sécurité publique	125 288.00 \$
Voirie	110 751.00 \$
Entretien municipal	52 866.00 \$
Éclairage des rues	2 000.00 \$
Eau potable	96 669.00 \$
Hygiène du milieu	26 205.00 \$
Urbanisme	12 000.00 \$
Salle communautaire	9 000.00 \$
Parc et terrain de jeu	14 875.00 \$
Financement	68 242.00 \$
Affectation	41 815.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	855 504.00 \$

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2025, lesquelles totalisent des revenus de 855 504,00 \$ et des dépenses sans amortissement de 855 504,00 \$.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Résolution 2024-12-155

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit faire la municipalité ;

Sur proposition de Jean Beaubien,
Et appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité St-Gérard-Majella adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 suivants :

2025

Aqueduc : 350 000 \$
Voirie : 300 000 \$

2026

Aqueduc : 300 000 \$
Voirie : 300 000 \$

2027

Aqueduc : 50 000 \$

Voirie : 100 000 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-12-156

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h03.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marie Léveillé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie Léveillé
Mairesse

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025.